

**Décret Tertiaire :
Financer ses travaux d'efficacité énergétique**



Afin d'accompagner les propriétaires et preneurs à bail de bâtiments tertiaires, l'État met à la disposition de ces derniers des aides. Par conséquent, il est possible de bénéficier d'aides financières nationales, comme MaPrimeRénov' ou encore les certificats d'économies d'énergie (CEE), ou d'aides locales, comme les aides mises en place par les régions, départements, métropoles.

Concernant les collectivités territoriales plus spécifiquement, celles-ci disposent notamment du Fond Vert, créé en 2023 et dont l'enveloppe a été pérennisé jusqu'en 2027 à 2,5 milliards d'euros.

Financer ses travaux par les certificats d'économies d'énergie

Les personnes physiques et morales bénéficient également des CEE, qui représentent une enveloppe située entre 5 et 7 milliards d'euros par an. Dispositif extra-budgétaire imposé par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, dite « Loi POPE », il impose aux « pollueurs », essentiellement des énergéticiens, de payer des opérations d'efficacité énergétique en échange de certificats. Particulièrement redistributif, ce dispositif ne s'adresse pas à des personnes spécifiquement mais à des opérations éligibles (plus de 200), allant de l'isolation à la ventilation, en passant par les modes de chauffage ou encore à la gestion technique des bâtiments.

Depuis plusieurs années, ce dispositif est monté en puissance. En 2023 il a permis 534 Twhc d'économies d'énergie pour environ un million d'opérations.

À l'heure des restrictions budgétaires, et des coupes dont les collectivités sont victimes afin de rééquilibrer les finances de l'État, cette aide substantielle ne doit pas être négligée.

Objectif ÉcoÉnergie finance les travaux d'efficacité énergétique

Objectif Ecoenergie est une entreprise de financement des opérations d'efficacité énergétique. Elle accompagne les personnes physiques et morales depuis 2010 en apportant le soutien financier *via* les CEE.

Entreprise avec un très fort ancrage et maillage territorial, elle finance annuellement plusieurs dizaines de millions d'euros de travaux.

Elle s'appuie pour ce faire sur :

- Des ingénieurs capables d'auditer le bâtiment ;
- Des ingénieurs capables de calculer les montants des aides et de les optimiser ;
- D'une équipe administrative et technique capable de monter les dossiers, et notamment des CEE, permettant de financer les opérations ;
- D'un solide réseau de professionnels susceptible d'intervenir sur tout le territoire afin de réaliser des opérations standardisées et spécifiques.

Objectif Ecoenergie se distingue par son expérience, la rigueur dont elle fait preuve et ses connaissances techniques et énergétiques. Elle vous assure d'obtenir les financements lorsque les opérations sont éligibles.

Enfin, Objectif Ecoenergie est particulièrement engagée en matière climatique. Elle participe ainsi au niveau national comme local à faire évoluer les politiques publiques en faveur d'exigences fortes pour les générations futures.

Professionnels, industriels, collectivités territoriales peuvent s'adresser à Objectif Ecoenergie en amont d'un projet, durant la réalisation de celui-ci et jusqu'à un an après l'achèvement des travaux.



Jean-Louis Pradoux, directeur Objectif EcoEnergie

« Accompagner, aider les collectivités territoriales est notre priorité. En effet, ces dernières sont assujetties à ce décret tertiaire visant à progressivement réduire leurs consommations d'énergies au sein de leurs structures. Un challenge, puisque l'horizon 2050 est plus proche de ce que l'on pense. Ainsi, nos équipes sont là pour les soutenir administrativement parlant et leur faire accéder aux primes CEE. »

Une fiche explicative sur le décret tertiaire est disponible en pièce-jointe de ce mail

###

À propos d'Objectif EcoEnergie :

Objectif EcoEnergie est un acteur de proximité et partenaire de confiance qui accompagne depuis plus de 13 ans les particuliers, entreprises ou collectivités dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique et leur financement grâce au système des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).